

Région NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX / Canton de THUE ET MUECommune
de
FONTAINE - HENRY**Conseil Municipal**
Séance du 07 avril 2025
COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel

Etaient présents : Messieurs Rosello de Moliner Cyrille, Fremont Jean, D'Oilliamson Pierre-Apollinaire, Maline Geoffroy. Mesdames Alvado Corinne, Lamare Caroline,

Était absent :

Étaient absents excusés : Crevon Nathalie, Loïc Chretien, Fouquez Tiphaine

Pouvoir : Monsieur Loïc Chretien donne son pouvoir à Rosello de Moliner Cyrille

Madame Crevon Nathalie donne son pouvoir à Corinne Alvado.

Monsieur Geoffroy MALINE a été élu secrétaire de séance

1 Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2a Approbation du compte financier unique 2024 budget communal

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER, délibérant sur le Compte Financier Unique, après s'être fait représenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés		211 721.63		228 045.42		439 767.05
Opérations de l'exercice	66 888.22	27 792.01	294 048.84	263 057.25	360 937.06	290 849.29
TOTAUX	66 888.22	239 513.64	294 048.84	491 102.67	360 937.06	730 616.34
Résultats de clôture		172 625.42		197 053.83		369 679.25
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
Résultats définitifs		172 625.42		197 053.83		369 679.25

- 2 - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

2b Approbation du compte financier unique 2024 lotissement des Senteurs

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER, délibérant sur le Compte Financier Unique, après s'être fait représenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1-Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de la section de fonctionnement : +166 587.98€

Résultat de la section d'investissement : -44 449.88€

Soit un résultat de clôture de +122 138.10€

2- Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

3a Approbation du compte de gestion 2024 budget communal

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des Restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2024 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : 369 679.25 euros (excédent de 197 053.83€ en fonctionnement et 172 625.42 en investissement).

3b Approbation du compte de gestion 2024 Lotissement des Senteurs

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur ROSELLO DE MOLINER après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des Restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2024 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : 122 138.10 euros.

4a Affectation du résultat 2024 budget communal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir repris, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 197 053.83 euros

DECIDE d'affecter la somme de 197 053.83€ au compte 002 du BP 2054

- un excédent d'investissement de : 172 625.42 euros

DECIDE d'affecter le résultat de 172 625.42€ au compte 001 du BP 2025

Excédent global au 31.12.2024 : 369 679.25 euros

4b Affectation du résultat 2024 budget lotissement des senteurs

Le Conseil Municipal,

Après avoir repris, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 166 587.98 euros

- un déficit d'investissement de : 44 449.88 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement en report au compte 002 du BP 2025 pour 122 138.40€ et 44 449.58€ en investissement au compte 1068 et d'affecter le résultat d'investissement en report au compte 001 pour 44 449.88€

Excédent global au 31.12.2024 : 122 138.10 euros

5a Vote du budget primitif 2025 budget communal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 550 629.90 euros en section de fonctionnement
- 646 404.69 euros en section d'investissement

5b Vote du budget primitif 2025 budget lotissement des senteurs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif de 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 200 593.28 euros en section de fonctionnement

6 Fixation des taux d'imposition 2025

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

- Taxe Foncière (Bâti) : 38.32 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 21.51 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13.52%

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes pour 2025.

7 Subventions accordées 2025.

ASSOCIATION	Versé en 2024	Demandé 2025	Subvention accordée 2025
Cœur de fontaine	400+800€ exceptionnel = 1 200€	400€+ 1 000 € exceptionnel	400+1 000€ exceptionnel = 1 400€
Chasseurs	0€	Pas de dossier	0€
Comité de Jumelage	575+275 exceptionnel=850€	575€	575€
Fontaine-Henry Renaissance	0€	Pas de dossier	0€
Les D'Jeun's d'Henry	0€	Pas de dossier	0€
Ape Fontaine/Reviars	500€	500€	500€
ADMR	0€	Pas de dossier	0€
AS3V	34€	77€	77€
Tennis club de Creully	4x15€=60€	4x15=60	4x15€=60€
Restaurants du coeur	0€	Pas de montant	200€
Association sportive du collège de Creully (UNSS)	0€	Pas de dossier	0€
Office Courseullais des sports	0€	Pas de dossier	0€
Westlake Brother's souvenir	0€	Pas de dossier	0€
FC Thaon Bretteville le Fresne	10x15€=150€	11x15€=165€	11x15€=165€
AFSEP	0€	Pas de dossier	0€
Bouge ton Bessin	0€	Pas de montant	220€
Comité Juno Canada	200€	Pas de montant	180€
Ligue contre le cancer	0€	Pas de montant	200€
APF France Handicap	0€	Pas de dossier	0€
ALC Lantheuil	5x8.50€=42.50€	6x7€=42€	42€
PICSOU (pediatrie Bayeux)	200	Pas de dossier	0€
Banque alimentaire	200	Pas de montant	0€
TOTAL			3 619€

8 Frais de gardiennage de l'Eglise

Le conseil municipal par 8 voix et une abstention, refuse de verser l'indemnité de gardiennage faute de manifestation à l'église communale.

9 Annulation d'un titre émis sur le budget 2024 pour le football club de Basly / Révision de la convention

La commune a facturé 545€ par le titre 105 sur le budget 2024 au Football club de Basly pour refacturer les frais d'eau suite à l'occupation du stade par le club. Le Président informe Monsieur le Maire qu'il n'est pas en mesure de payer une si grosse somme.

Le conseil municipal déplore cette situation car la municipalité met à disposition les structures communales gratuitement, la mairie a engagé des travaux pour permettre au club de s'entraîner dans de bonnes conditions (changement des chauffe-eau, changement des spots extérieurs, changement des radiateurs et tonte plus fréquente du stade). Au vu de la situation, le conseil municipal accepte d'annuler le titre de 545€ mais ne souhaite pas que la convention soit renouvelée d'autant qu'aucun enfant de la commune ne fait partie de ce club. La convention s'arrêtera donc à fin juin 2025.

10 Prise en charge de la haie bocagère du lotissement Le Parc

Le lotisseur, Monsieur De Broissia, souhaite facturer à la commune 7 9027.33€ TTC pour la plantation de la haie bordant le lotissement. Les travaux ont déjà été engagés.

Préparation du sol, plantation et paillage : 5236€HT soit 6283.2€TTC

Garantie de reprise 22.78% de 2095.74€HT=477.53€HT soit 573.04€TTC

Plan de recollement : 22.78% de 860€HT=195.91€HT soit 235.09€TTC

Entretien de la haie pour un an = 680€HT soit 816€TTC

Soit un total de 6589.44€HT soit 7907.33€TTC

Le conseil municipal aurait voulu être consulté avant que les travaux soient engagés.

Il décide de prendre en charge la préparation du sol, plantation et paillage pour 5 236€HT soit 6 283.2€TTC. Les autres postes ne sont pas retenus.

11 Avis du conseil municipal pour la mise en place d'une vidéoprotection

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une vidéoprotection à différents endroits de la commune.

Cette vidéoprotection serait nécessaire pour les différentes incivilités commises sur le territoire, dépôts sauvages, détérioration des biens etc...

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette proposition.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire